



# Appel à projet : Exploitation et gestion du Moulin d'Opio

La CASA souhaite désigner un preneur pour un bail emphytéotique pour l'exploitation et la gestion du Moulin d'Opio !

*Publié le 14 mars 2025*

## >> Objet de la consultation

La **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)**, qui compte 24 communes et plus de 180 000 habitants, est engagée dans **le soutien d'une agriculture locale et durable** depuis 2012 et porte un « **Projet Alimentaire Territorial** » (PAT) depuis 2023 consolidant une politique partagée afin d'**améliorer la résilience alimentaire du territoire**.

C'est à ce titre, que **la CASA a acquis le Moulin d'Opio en septembre 2024** afin de sauvegarder ce patrimoine exceptionnel datant du **XV<sup>ème</sup> siècle** et exploité depuis sept générations par la famille MICHEL qui a dû mettre un terme à l'activité le 30/09/2023.

Dans un objectif de préserver la renommée patrimoniale, agricole et touristique du Moulin d'Opio et soutenir la filière oléicole du territoire, **la CASA lance une consultation afin de retenir l'exploitant et gérant qui aura en charge la valorisation du site du Moulin d'Opio**, maillon majeur de la filière agricole locale sur le territoire de la CASA et plus largement de l'Ouest du Département des Alpes-Maritimes.

Situé sur la route de Châteauneuf, sur un tènement d'environ **7 255 m<sup>2</sup>**, le site se compose de **trois bâtiments principaux** :

- > **B1 – bâtiment « boutique »** : composé au rez-de-chaussée d'un espace de vente et remise et, à l'étage d'un appartement et bureaux ;
- > **B2 – bâtiment « Moulin »**
- > **B3 - bâtiment « entrepôt »** : deux bâtiments affectés aux ateliers, conditionnement, stockage, cuves et réserves.

Le site comprend également **deux aires de stationnement pour véhicules et bus et une petite oliveraie**.

L'ensemble des bâtiments développe une SDP (surface de plancher) totale de **2 327 m<sup>2</sup>**. Le détail des surfaces se trouve dans le cahier des charges.

## >> Conditions de la consultation

Les conditions de la consultation sont précisées dans le document de consultation téléchargeable sur le site [www.marches-securises.fr/](http://www.marches-securises.fr/) ↗

Les conditions essentielles de cette consultation sont établies comme suit :

- > La présente consultation d'appel à projet vise à sélectionner parmi les candidats qui se seront présentés avec un projet, celui qui sera l'emphytéote du site du Moulin, intégrant les objectifs importants pour le site et pour le territoire de la CASA : **un volet agricole, alimentaire et commercial et un volet pédagogique et touristique**. Par ailleurs, le projet peut aborder des propositions complémentaires comme un volet économie sociale et solidaire et un volet environnemental.
- > La procédure retenue se limite à la **présentation d'une proposition unique comportant sous plis distinct, respectivement un dossier de candidature et un dossier d'offre**.
- > Les candidats peuvent se présenter **seuls ou en groupement**. En cas de groupement, il est nécessaire de **désigner un mandataire solidaire**.
- > **Une visite groupée du site est obligatoire pour tous les candidats souhaitant répondre à la consultation. Elle sera organisée entre le 24 et 28 mars 2025.**
- > Toute personne souhaitant candidater à la présente consultation d'appel à projet doit obligatoirement remettre sa proposition au plus tard **mardi 29 avril 2025 à 12h00**.



Contact CASA : **Direction Aménagement et Energie – [dae2@agglo-casa.fr](mailto:dae2@agglo-casa.fr) / [amenagement@agglo-casa.fr](mailto:amenagement@agglo-casa.fr)**

Une confirmation de bonne réception sera envoyée par retour de mail.

Tout renseignement complémentaire relatif à cette consultation se fera exclusivement sur la plateforme de dématérialisation suivante : [www.marches-securises.fr/](http://www.marches-securises.fr/) ↗